

# Fiche compétences

du référentiel  
d'activités



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Réseau des Délégués Régionaux Ingénierie de Formation (DRIF)

**Diplôme : BTSA Aménagements paysagers**

**Champs de compétences**

Mise en place et maintenance d'ouvrages paysagers

Indications de contenus, commentaires, recommandations pédagogiques

## **Situations professionnelles significatives :**

- Modelage d'un terrain
- Implantation et mise en place d'un ouvrage paysager
- Prescription de modalités de maintenance d'un ouvrage paysager
- Réalisation et suivi des travaux de maintenance d'un ouvrage paysager

## **Finalité :**

Installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique.

## Responsabilité / autonomie :

Le technicien supérieur en aménagements paysagers reçoit délégation de sa hiérarchie pour diriger l'ensemble des travaux d'aménagement réalisés par son équipe, depuis les opérations de terrassement jusqu'à l'implantation des ouvrages et végétaux. Il s'assure donc en permanence de la fiabilité et de la qualité des travaux réalisés.

Il est responsable de la mise en cohérence des aménagements réalisés avec le cahier des charges et les modalités de maintenance définies en accord avec le commanditaire. Ainsi, il est de sa responsabilité de veiller à la réalisation de l'ensemble des activités de modelage du sol, de construction ou d'implantation de matériels dans le respect des règles de sécurité. Toutefois, l'ensemble de ses choix stratégiques devra être validé par sa hiérarchie.

Ainsi, il est responsable du suivi régulier et de la coordination des travaux de mise en place en lien avec ses équipes mais également avec le commanditaire ou le maître d'œuvre en vue de garantir la qualité de finition du chantier.

Il est également responsable de la coordination des activités liées à la maintenance des ouvrages. En effet, il est garant de la qualité des opérations de maintenance qu'il réalise avec son équipe en vue d'assurer la durabilité des aménagements.

Il bénéficie donc d'une grande autonomie pour l'ensemble des activités liées à la mise en place et à la maintenance d'ouvrages paysagers. Néanmoins celle-ci peut varier selon la nature et la taille de la structure qui l'emploie ainsi que de son expérience.

## Environnement de travail :

Le titulaire de l'emploi exerce au sein d'entreprises du paysage, de collectivités territoriales, de syndicats de copropriété ou d'associations, en relation avec différents intervenants (maître d'œuvre, conducteur de travaux, services de l'urbanisme, de la voirie, clients ou usagers...).

Il s'appuie sur des documents techniques, qu'il analyse pour les reproduire à l'identique sur le chantier dans un cadre réglementaire et économique contraint.

Toutefois, il exerce principalement ses activités sur les sites où il implante les ouvrages en lien avec son équipe.

Il y reporte le plan, réalise les opérations de préparation du sol (modelage, dalle en béton...), implante les ouvrages de maçonnerie paysagère ou le mobilier urbain ainsi que les systèmes hydrauliques ou électriques prévu à l'aménagement en fonction de sa destination. Son équipe et lui peuvent y être exposés à des situations inconfortables ou à risques (bruit, chaleur, froid, manipulation de charges, blessures, chutes...) qui impliquent une grande vigilance de sa part.

Ces activités nécessitent notamment le port d'équipements de protection (veste renforcée anti-coupe, chaussures de sécurité, protecteurs anti-bruit...) et impliquent la manipulation de charges.

De façon ponctuelle, il participe à des réunions préparatoires ou de suivi de chantier au sein de sa structure ou à l'extérieur en vue d'en optimiser la coordination.

## Indicateurs de réussite

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité de l'organisation aux réglementations</li><li>• Conformité des travaux au regard du cahier des charges et des règles de l'Art</li><li>• Adéquation entre les besoins du chantier et les ressources</li><li>• Pertinence des choix techniques au regard des contraintes du contexte et de la complexité de l'ouvrage</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence des choix techniques au regard des contraintes de maintenance</li><li>• Respect des délais de livraison du chantier par rapport aux prévisions</li><li>• Qualité de finition du chantier</li><li>• Nature et nombre de réclamations du commanditaire</li></ul> |
|--|---|

<b>Savoir-faire de base</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les solutions techniques les plus adaptées aux spécificités du chantier</li> <li>• Identifier et prévenir les risques liés à la sécurité des personnes et des biens</li> <li>• Vérifier la conformité des matériaux et approvisionnements</li> <li>• Vérifier l'état fonctionnel et la conformité du matériel, machines et équipements</li> <li>• Reporter les plans sur le terrain (métrage, piquetage)</li> <li>• Modeler les sols</li> <li>• Réaliser des éléments en béton (pose du coffrage et coulée)</li> <li>• Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère (dallages, pavages, murets, escaliers...)</li> <li>• Installer des mobiliers urbains</li> <li>• Installer un système d'irrigation</li> <li>• Installer un système d'éclairage ou de mise en valeur d'espaces publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur les objectifs, les consignes d'exécution de la maintenance et les règles de sécurité (équipe, commanditaire...)</li> <li>• Coordonner les interventions de maintenance</li> <li>• Assurer les diagnostics et la maintenance de premier niveau des matériels et machines</li> <li>• Identifier les dysfonctionnements</li> <li>• Assurer les diagnostics et la restauration des éléments de maçonnerie paysagère</li> <li>• Apprécier l'opportunité des interventions en fonction des conditions climatiques et autres aléas</li> <li>• Assister les équipes au niveau technique</li> <li>• Assurer les ajustements nécessaires ou alerter le supérieur hiérarchique</li> </ul>

<b>Savoirs</b> (de référence cités par les professionnels)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture de documents techniques (plans de masse et coupes techniques, à minima)</li> <li>• Règles d'urbanisme</li> <li>• Enjeux et règles liés à la sécurité des personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes des fonctionnalités de la domotique et de leurs applications paysagères</li> <li>• Prise en compte des enjeux environnementaux</li> <li>• Sources de veille disponibles (matériaux, techniques de terrassement, de maçonnerie paysagère...)</li> </ul>

<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner des chantiers complexes</li> <li>• Anticiper les aléas de réalisation</li> <li>• Identifier les décisions qui relèvent de sa responsabilité propre (sans recours à sa hiérarchie)</li> <li>• Proposer l'utilisation de techniques, matériels ou matériaux innovants issus de sa veille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des modifications sur les solutions techniques en fonction de contraintes identifiées en cours de chantier</li> <li>• Intégrer les caractéristiques de l'évolution des structures des sols dans les solutions techniques proposées</li> </ul>

<b>Comportements professionnels</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rigueur</li> <li>• Organisation</li> <li>• Observation</li> <li>• Analyse</li> <li>• Réactivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation (aléas et risques)</li> <li>• Disponibilité</li> <li>• Veille technique</li> <li>• Ecoute</li> </ul>

